



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024_39
BUDGET PRINCIPAL – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF**

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :43
Conseillers présents :32
Pouvoir(s) :6
Votants :38

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, BRICHET Stéphane, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, LETHIELLEUX Jean-Michel, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, DESPORTES Philippe,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

DRIANCOURT Marc-Antoine a donné pouvoir à POMMOT Michel, BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à FRANCOIS Marie-Jeanne, RICHARD Maud a donné pouvoir à BASTARD Estelle, LEOST Marie-Hélène a donné pouvoir à GUILLOT Jean-François, BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, POLPRÉ Charlene a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, MASSE Stéphane, BERTIN Jérémy, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine,

Secrétaire de séance :

THEPAUT Michel

DELIBERATION N°DCM2024_39
Budget Principal – Adoption du Budget Primitif

Rapporteur : Dominique FOUIN

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la commission Finances du 21 mars 2024 comme indiqués ci-dessous.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2311-1 et L. 2311-2, L. 2312-1 et L. 2312-3 et L. 2312-4,
Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie Législative du code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'avis favorable de la commission Finances ;
Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2024,
Vu le rapport de présentation du budget primitif,
Vu le projet de budget primitif ci annexé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le budget primitif principal 2024 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 9 822 659,14 € en section de fonctionnement et à 2 620 728,81 € en section d'investissement selon le détail par chapitre suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitres

Chap.	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	3 291 211,22 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 077 900,00 €
014	Atténuation des produits	463 680,00 €
65	Autres charges de gestion courante	820 944,04 €
66	Charges financières	127 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations et provisions	72 000,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
042	Opérations d'ordre	410 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	558 923,88 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 822 659,14 €

Recettes par chapitres

Chap.	Libellé	BP 2024
013	Atténuations de charges	31 000,00 €
70	Produits des services	730 571,00 €
73	Impôts et taxes	65 000,00 €
731	Fiscalité locale	4 210 500,00 €
74	Dotations, subventions et participations	3 005 326,56 €
75	Autres produits de gestion courante	99 100,00 €
77	Produits exceptionnels	2 500,00 €
042	Opérations d'ordre	32 647,00 €
002	Excédent d'exploitation	1 646 014,58 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		9 822 659,14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par opérations

Op. / Chap.	Libellé	BP 2024
201	AMENAGEMENT VEGETAL	15 980,00
202	BATIMENTS	186 184,00
203	CIMETIERES	35 550,00
204	EQUIPEMENTS SCOLAIRES	19 321,00
205	INFORMATIQUE TELEPHONIE	72 147,00
206	MATERIEL ET MOBILIER	19 168,00
207	MATERIEL TECHNIQUE	47 745,00
208	MOBILIER URBAIN AIRES DE JEUX	60 000,00
209	SERVICE INCENDIE	54 700,00
404	EGLISES	33 000,00
406	MAIRIE CHATEAUNEUF	300 000,00
408	THEATRE DE VERDURE	216 630,00
502	ECOLE KIRIKOU BRISSARTHE	15 660,00
503	ECOLE LES COLIBRIS CONTIGNE	10 000,00
505	EQUIPEMENTS SPORTIFS	65 889,00
509	MULTISERVICES CHERRE	3 767,00
600	AMENAGEMENT DES COMMUNES	224 600,00
601	CAMPING CAR PARK	500,00
603	RESERVES FONCIERES	162 000,00
700	ECLAIRAGE PUBLIC SIEML	49 223,00
701	VOIRIES	34 543,00
	S/Total OPERATION	1 626 607,00
16	Emprunts et dettes assimilées	417 000,00
204	Subventions d'équipements versées	41 732,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	30 000,00
27	Autres immobilisations financières	56 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 647,00
041	Opérations patrimoniales	20 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00
001	Déficit investissement	386 742,81
	s/Total HORS OPERATION	994 121,81
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 620 728,81

Recettes par opérations

Op. / Chap.	Libellé	BP 2024
201	AMENAGEMENT VEGETAL	1 695,00
204	EQUIPEMENTS SCOLAIRES	23 151,00
208	MOBILIER URBAIN AIRES DE JEUX	11 263,00
406	MAIRIE CHATEAUNEUF	103 999,00
408	THEATRE DE VERDURE	36 909,00
411	ROUTE DE CHEFFES CHAMPIGNE	19 252,00
509	MULTISERVICES CHERRE	205 563,00
603	RESERVES FONCIERES	28 500,00
701	VOIRIES	106 000,00
	S/Total OPERATIONS	536 332,00
10	Dotations fonds divers et réserves	537 929,89
16	Emprunts et dettes assimilées	445 500,00
27	Autres immobilisations financières	97 043,04

DELIBERATION N°DCM2024_39
BUDGET PRINCIPAL – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 049-200084903-20240408-DCM2024_39-BF



Op. / Chap.	Libellé	BP 2024
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000
021	Virement de la section de fonctionnement	558 923,88
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	410 000,00
041	Opérations patrimoniales	20 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00
	s/Total HORS OPERATION	2 084 396,81
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 620 728,81

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à la majorité de 30 Voix Pour et 8 Voix Contre

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 8 avril 2024


Maryline LÉZE,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 8 avril 2024

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 8 avril 2024

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.